

REPUBLIC DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°. 0004.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU ...../2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRE-FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

\*\*\*\*\*

Maître d'Ouvrage

: Le Ministre des Finances

Maître d'Ouvrage Délégué

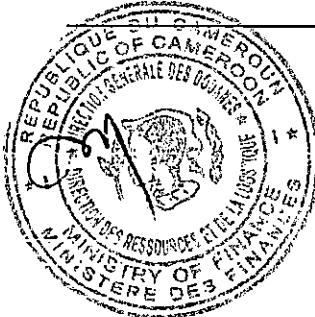
: Le Directeur Général des Douanes

Financement

: Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022

Imputation

: 4752203



**DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*

## TABLE DES MATIERES

<b>PIECE N°I : AVIS DE CONSULTATION (AC) .....</b>	<b>4</b>
2. Consistance des prestations .....	5
3. Délai et lieu de livraison.....	5
4. Allotissement.....	5
5. Coût prévisionnel .....	5
6. Participation et origine .....	5
8. Consultation du Dossier de Cotation.....	5
9. Acquisition du Dossier de consultation.....	5
10. Remise des offres .....	5
<b>DEMANDE DE COTATION.....</b>	<b>6</b>
11. Cautionnement provisoire .....	6
12. Recevabilité des offres .....	6
13. Ouverture des plis.....	6
14. Critères d'évaluation .....	6
14.1 Critères éliminatoires .....	6
14.2 Critères essentiels.....	7
15. Attribution .....	7
16. Durée de validité des offres.....	7
17. Renseignements complémentaires .....	7
18. Dénonciations.....	7
<b>NOTICE FOR REQUEST OF QUOTATION.....</b>	<b>8</b>
<b>REQUEST OF QUOTATION.....</b>	<b>9</b>
11. Listing file compliance.....	9
12. Admissibility of offers .....	9
13. Opening of bids .....	9
14. Evaluation criteria .....	10
14.1 Eliminatory criteria .....	10
14.2 Essential criteria .....	11
15. Attribution .....	11
16. Validity of offers .....	12
17. Additional information.....	12
18. Denunciations.....	12
<b>PIECE N° II : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION.....</b>	
<b>II.4. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>	
Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés.....	
Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres .....	
<b>II.5. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE</b>	
Article 11 : Attribution de la Lettre-Commande.....	
Article 12 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande .....	
Article 13 : Signature de la Lettre-Commande .....	
Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses.....	

## PIECE N° III : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES ..... 18

Article 1 : Objet de la Lettre-Commande.....	19
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande.....	19
Article 3 : Définitions et attributions .....	19
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables.....	19
Article 5 : Normes .....	19
Article 6 : Pièces constitutives du marché .....	20
Article 7 : Textes généraux applicables .....	20
Article 8 : Communication .....	20
Article 9 : Ordres de service.....	20
Article 11 : Matériel et personnel du Prestataire.....	21
Article 12 : Garanties et cautions (CCAG articles 21 et 40).....	21
Article 13 : Montant du marché .....	21
Article 14 : Lieu et mode de paiement .....	
Article 15 : Variation des prix (CCAG Article 17).....	
Article 16 : Formules de révision des prix (CCAG article 18) .....	
Article 17 : Formules d'actualisation des prix (CCAG article 18) .....	
Article 18 : Avances (CCAG article 21) .....	
Article 19 : Paiement (CCAG article 19 complété) .....	
Article 20 : Intérêts moratoires (CCAG article 20) .....	
Article 21 : Pénalités (CCAG article 34 Complété) .....	
Article 22 : Régime fiscal et douanier (CCAG article 10).....	22
Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG article 11) .....	23
Article 24 : Brevet (CCAG complété).....	23
Article 25 : Lieu et délais de livraison (CCAG articles 31 et 33.1) .....	23
Article 26 : Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG complété) .....	23
Article 27 : Transport et assurances (CCAG article 31) .....	23
Article 28 : Essais et services connexes (CCAG article 28) .....	23
Article 29 : Service après-vente et consommables (CCAG article 14).....	23
Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG article 41 complété) .....	23
Article 31 : Réception (CCAG articles 40 et 41) .....	23
Article 32 : Documents à fournir après réception provisoire (CCAG article 40 complété) .....	24
Article 33 : Délai de garantie (CCAG article 40 complété) .....	24
Article 34 : Réception définitive (CCAG article 48) .....	24
Article 35 : Résiliation du marché (CCAG article 57).....	24
Article 36 : Cas de force majeure (CCAG article 56).....	24
Article 37 : Différends et litiges (CCAG article 61) .....	25
Article 38 : Edition et diffusion du présent marché .....	25
Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché .....	25
<b>PIECE N° III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES .....</b>	<b>26</b>
<b>PIECE N° IV : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE .....</b>	<b>29</b>
<b>PIECE N° V : SOUS DETAIL DES PRIX .....</b>	<b>31</b>
<b>PIECE N° VI : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF .....</b>	<b>33</b>
<b>PIECE N° VII : MODELE DE LETTRE-COMMANDE .....</b>	<b>35</b>

PIECE N° VIII. : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	41
PIECE N° IX : FORMULAIRES TYPES .....	42
PIECE N° X : GRILLE D'EVALUATION .....	43

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°.00014.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07 DEC 2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Maître d'Ouvrage	:	Le Ministre des Finances
Maître d'Ouvrage Délégué	:	Le Directeur Général des Douanes
Financement	:	Fonds d'Équipement Douanier, exercice 2022
Imputation	:	4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION (AC)**

**AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° ..../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU ~~07. DEC. 2022~~  
**POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DOUANES, EXERCICE 2022.**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Directeur Général des Douanes lance un Avis de Consultation pour la fourniture de coffres forts à la Direction Générale des Douanes

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet de la présente Demande de cotation comprennent la fourniture de quinze (15) coffres forts.

**3. Délai et lieu de livraison.**

Le délai maximum de livraison est de **soixante (60) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer la prestation.

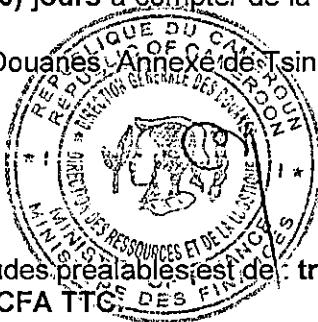
Le lieu de livraison est la Direction Générale des Douanes, Annexe de Tsinga.

**4. Allotissement**

Les fournitures ne sont pas alloties.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **trente-neuf millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents (39 352 500) FCFA TTC**



**6. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à tous les fournisseurs locaux, juridiquement et financièrement autonomes installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

**7. Financement**

Les fournitures, objet de la présente consultation, sont financées par le Fonds d'Équipement de la Douane, Exercice 2022, Imputation : 4752203.

**8. Consultation du Dossier de Cotation**

Le Dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage porte 108, dès publication du présent avis.

**9. Acquisition du Dossier de consultation**

Le Dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction Générale des Douanes, Annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage porte 108, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA**.

**10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage porte 108 au plus tard le ~~07.12.2022~~ à 13 Heures précises, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° .....

**07 DEC 2022 POUR LA FOURNITURE**

**DE COFFRES FORTS A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

· A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

### **11. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la Demande de cotation, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres et d'un montant de **sept cent quatre-vingt-sept mille cinquante francs (787 050) FCFA TTC.**

### **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les autorités compétentes, conformément aux stipulations du Règlement de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans recours.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **01/01/2023** à 14 Heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Direction Générale des Douanes, dans la salle des réunions de l'annexe de Tsinga.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

### **14. Critères d'évaluation**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

#### **14.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des Offres ;

➤ Note technique inférieure à 80% de oui ;  
➤ Non-respect des caractéristiques techniques des équipements précisées dans le Descriptif de la Fourniture ;

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence d'une pièce dans l'offre financière ;
- Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant ;
- Absence de prospectus et de fiches techniques ;
- Absence de l'attestation de conformité et de l'origine du matériel ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné des marchés au cours des trois (03) dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.

## 14.2 Critères essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après :

- Présentation générale de l'offre (Lisibilité du document, reliure du document, reliure serre-dos proscrite, agencement, séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que le blanc et respect de l'ordre d'assemblage) ;
- Capacité de financement supérieure ou égale à **dix millions (10 000 000) FCFA** ;
- Références du soumissionnaire dans la fourniture des équipements similaires : avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années au moins 02 marchés similaires d'un montant cumulé supérieur ou égal à **vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA** (joindre première et dernière page des contrats et attestation de bonne fin ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitive) ;
- Délai de livraison ≤ 60 jours ;
- Attestation de service après-vente ;
- Caractéristiques techniques ou fiches techniques des matériels proposés ;
- Attestation de disponibilité des pièces de rechange ;
- 02 personnels ateliers spécialisés pour les fournitures proposées
- Preuves d'acceptation des conditions du Marché : CCAP et ST paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés, portant le nom du signataire/mandataire avec la mention « Lu et Approuvé » ;
- Délai de garantie supérieur ou égal à douze (12) mois ;

Les détails des critères sont énumérés dans la pièce n°11 de la grille de notation.

## 15. Attribution

La Lettre-Commande sera attribué au soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de consultation et évaluée la moins-disante.

## 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, 1<sup>er</sup> étage porte 108.

## 18. Dénonciations

Les pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées devront être systématiquement signalées auprès de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) répondant au numéro vert gratuit 1517 ou bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros : (+237) 673 205 725 et 699 370 748.

Yaoundé, le ...31. DEC 2022

Le Directeur Général des Douanes

Maître d'Ouvrage Délégué

### Ampliations :

- MINFI (pour information)
- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM-DGD (pour information)
- Affichage.

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm) / [www.customs.cm](http://www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**INTERNAL PROCUREMENT COMMITTEE OF THE DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS**

**REQUEST OF QUOTATION IN EMERGENCY DEC 2022**  
N° .../RQ/MINFI/DGD/CIPM/2022 OF .....  
FOR THE SUPPLY PROCEDURE OF SAFES AT  
THE DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Contracting Authority : The Ministry of Finance  
Delegated Contracting Authority : The Director General of Customs  
Funding : Customs Equipment Funds, Financial Year 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBER 2022

\*\*\*\*\*

**REQUEST OF QUOTATION**

\*\*\*\*\*

**NOTICE FOR REQUEST OF QUOTATION**

REQUEST OF QUOTATION N°.../RQ/MINFI/DGD/CIPM/2022 OF 07 DEC 2022  
FOR THE SUPPLY IN EMERGENCY PROCEDURE OF SAFES AT  
THE DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

FUNDING: CUSTOMS EQUIPMENT FUND, FINANCIAL YEAR 2022.

**1. Purpose of the REQUEST OF QUOTATION**

The Director General of Customs launches a Notice of Consultation on the supply of safes to the Directorate General of Customs.

**2. Consistency of services**

The services covered by this Quotation Request include the supply of fifteen (15) safes.

**3. Time and place of delivery.**

The maximum delivery time is **sixty (60)** days from the date of notification of the Service Order to start the service.

The place of delivery is the General Directorate of Customs, Annex of Tsinga.

**4. Allotment**

Supplies are not allocated.

**5. Estimated cost**

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **thirty-nine million three hundred and fifty-two thousand five hundred (39,352,500) FCFA TTC**.



**6. Participation and origin**

Participation in this Request for Quotation is open to all local, legally and financially autonomous suppliers established in Cameroon and having proven experience in the field concerned.

**7. Funding**

The supplies, the subject of this consultation, are financed by the Customs Equipment Fund, Fiscal Year 2022, Imputation: 4752203.

**8. Consultation of the Quotation File**

The Quotation file can be consulted during working hours at the Directorate General of Customs, Tsinga Annex, Department of Resources and Logistics, deputy Budget and Material, 1st floor, gate 108, upon publication of this notice.

**9. Acquisition of the Consultation File**

The Consultation File can be obtained during working hours at the Directorate General of Customs, Annex of Tsinga, Department of Resources and Logistics, Sub Department of Budget and Material, 1<sup>st</sup> floor, Door 108, upon publication of this notice, against presentation

of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of fifty thousand (50,000) FCFA.

#### **10. Submission of tenders**

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Directorate General of Customs, Annex of Tsinga, Department of Resources and Logistics, Sub Department of Budget and Material, 1st floor, door 108 no later than ~~16.11.23~~ at 1 p.m. sharp, local time and must bear the words:

**REQUEST OF QUOTATION IN EMERGENCY PROCEDURE**  
**N° DASH/RQ/MINFI/DGD/CIPM/2022 OF 7.12.2022**  
**FOR THE SUPPLY OF SAFES AT**  
**THE DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS**

#### **11. Provisional Bond**

Each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond established by a first-rate bank approved or an insurance company by the Ministry in charge of Finance and whose list appears in Exhibit 12 Of the Request for Quotation, valid for thirty (30) days beyond the deadline for validity of the Tenders and an amount of **seven hundred eighty-seven thousand and fifty (787 050) CFA F ATI**.

#### **12. Admissibility of tenders**

Under penalty of rejection, the other administrative documents required must be produced in originals or in copies certified by the competent authorities, in accordance with the stipulations of the Regulation of the Request for Quotation. They must be less than three (03) months old or have been established after the date of signature of the Notice of Consultation. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or insurance company approved by the Ministry in charge of Finance will result in the outright rejection of the offer without recourse.

#### **13. Opening of bids**

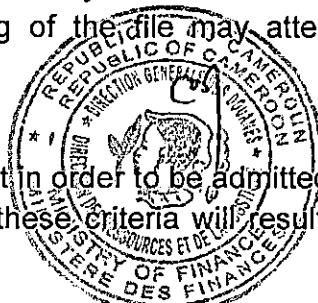
Bids shall be opened in a single phase and will take place on ~~26.11.23~~ at 2 pm precisely, local time, by the Internal Procurement Commission of the Directorate General of Customs, at the Directorate General of Customs, Annex of Tsinga. Only bidders or their duly authorized representatives having a perfect understanding of the file may attend this opening session.

#### **14. Evaluation criteria**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation of the essential criteria. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the bidder's offer.

##### **14.1 Eliminatory criteria**

- Absence or non compliance of the tender deposit at the opening of tenders;
- False statements or falsified documents;
- Absence or non-conformity of a document in the administrative file 48 hours after the opening of the Tenders;



- Absence of the certificate of origin
- Non-compliance with the technical characteristics of the equipment specified in the Description of the Supply;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of a piece in the financial offer;
- Lack of approval or authorization of the manufacturer;
- Lack of prospectus and manufacturer's technical sheet with detailed description of the technical characteristics of the proposed supplies
- Absence of the declaration on honour by which the tenderer certifies that he has not abandoned contracts in the last three (03) years and that he is not on the list of defaulting companies established annually by MINMAP

#### 14.2 Essential criteria

The scoring system will be a (yes / no) and will be based on the following criteria detailed in the particular regulation for invitation to tender.

- General presentation of the offer (Legibility of the document, binding of the document, binding of the back band prohibited, arrangement, separation of the parts by spacers of color other than white and respect of the order of assembly);
- Financing capacity greater than or equal to ten million (10,000,000) FCFA.
- References of the tenderer in the supply of similar equipment: have executed in the last three (03) years at least 02 similar contracts of a cumulative amount greater than or equal to twenty-five million (25,000,000) CFA francs (attach first and last page of contracts and certificate of completion or minutes of provisional or final acceptance);
- Delivery time ≤ 60 days;
- Certificate of after-sales service;
- Technical characteristics or technical data sheets of the proposed equipment;
- Certificate of availability of spare parts;
- Supplies and settings
- Proof of acceptance of the conditions of the Contract: CCAP and ST initialed on each page, signed, dated and sealed, bearing the name of the signatory/agent with the mention "Read and Approved";
- Warranty period greater than or equal to one (01) year.

The details of the criteria are listed in Exhibit Nr 11 of the scoring grid

## 15. Attribution

The Order Letter will be awarded to the tenderer whose Tender has been found essentially conform to the requirements of the Consultation File and evaluated the lowest bidder.

## 16. Period of validity of offers

Bidders remain bound by their tender for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

## 17. Additional information

Additional information can be obtained during working hours at the Directorate of General Customs Annex of Tsinga, Department of Resources and Logistics, Budget and Material, 1<sup>st</sup> floor, door 108.

## 18. Denunciations

Corruption practices, acts and similar offenses must be systematically reported to the National Anti-Corruption Commission (CONAC) answering the free toll-free number 1517 or calling MINMAP or sending a SMS to the following numbers: (+237 673 205 725 and 699 370 748.

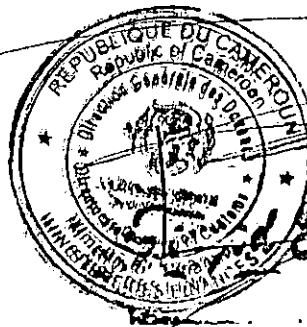


### Copy:

- MINFI (for information);
- MINMAP (for information)
- ARMP (pour publication and archiving);
- CIPM-DGD (for information);
- Notice Board
- Broadcast

Yaoundé, the ..... 07 DEC 2022

THE DIRECTOR GENERAL OF CUSTOMS



*Edwin Puvaga*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° DDO/.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 7. DEC. 2022  
POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Maître d’Ouvrage

: Le Ministre des Finances

Maître d’Ouvrage Délégué

: Le Directeur Général des Douanes

Financement

: Fonds d’Équipement Douanes, exercice 2022

Imputation

: 4752203

**OCTOBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*

**PIECE N° II : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION**

## Sommaire

---

<b><u>II.1. DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION</u></b>	15
<u>Article 1<sup>er</sup> : Contenu du dossier</u>	15
<b><u>II.2. PREPARTION DES OFFRES</u></b>	15
<u>Article 2 : Langue de l'Offre</u>	15
<u>Article 3 : Documents constitutifs de l'offre</u>	15
<u>Article 4 : Offre</u>	15
<u>Article 5 : Monnaies de l'Offre</u>	16
<u>Article 6 : Délai de validité des offres</u>	16
<b><u>II.3. DEPOT DES OFFRES</u></b>	16
<u>Article 7 : Cachetage et marquage des Offres</u>	16
<u>Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres</u>	16
<b><u>II.4. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</u></b>	16
<u>Article 9 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</u>	16
<u>Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres</u>	16
<b><u>II.5. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE</u></b>	17
<u>Article 11 : Attribution de la lettre- commande</u>	17
<u>Article 12 : Communiqué de l'attribution de la lettre-commande</u>	17
<u>Article 13 : Signature de la lettre-commande</u>	17
<u>Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses</u>	17



## II.1. DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du dossier**

- 1.1. Le dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet de la Demande de Cotation, fixe les conditions de concurrence et stipule les conditions d'exécution de la lettre-commande découlant de cette procédure.
- 1.2. **Le Dossier de Demande de Cotation comprend les documents ci-après :**
  - a) L'Avis de Demande de Cotation ;
  - b) Les spécifications techniques ;
  - c) Le Bordereau des prix unitaires ;
  - d) Le Détail quantitatif et estimatif ;
  - e) Le Modèle de soumission ;
  - f) Le projet de lettre-commande ;
  - g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3. Le Cocontractant devra examiner attentivement les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Demande de Cotation.  
L'objet de cette pièce est de donner aux entrepreneurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par la présente Demande de Cotation. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution de la lettre-commande.

## II.2. PREPARATION DES OFFRES

### **Article 2 : Langue de l'Offre**

L'Offre sera rédigée en Français ou en Anglais.



### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- a) La soumission datée, signée et timbrée ;
- b) Une attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- c) Un registre de Commerce datant de moins de 03 mois ;
- d) Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois ;
- e) Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de 03 mois ;
- f) Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois ;
- g) Une attestation pour soumission établie par la CNPS ;
- h) Une caution de soumission ;
- i) Une attestation et un plan de localisation ;
- j) Un reçu de versement attestant le paiement des frais d'achat du dossier ;
- k) Une description des prestations à exécuter ;
- l) Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- m) Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- n) Sous-détail des prix unitaire.

### **Article 4 : Offre**

- 4.1. Le Cocontractant précisera dans la lettre de soumission la nature des prix :
  - (a) Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;

(b) Toutes taxes comprises (TTC).

4.2. Le Cocontractant complètera le Bordereau Descriptif, le Détail Quantitatif et le Sous-détail des prix unitaires fournis dans le Dossier de Demande de Cotation, en indiquant les prix unitaires; le prix total ainsi que le délai de livraison. Il donnera également les caractéristiques techniques de l'article à livrer.

4-3 Le Cocontractant devra signer et parapher le CCAP et le DF.

#### **Article 5 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours après la date de dépôt des offres.

#### **II.3. DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 : Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée adressée au Directeur Général des Douanes. Ladite enveloppe portera le nom du projet et le numéro de la Demande de Cotation.



**NB.** Aucun marquage distinctif ne devra être fait sur les enveloppes sous peine de rejet.

#### **Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels devront parvenir ou être déposés contre récépissé à la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, Service du Budget, 1<sup>er</sup> étage, au plus tard le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU.....  
POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### **II.4. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le..... à .....heures précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Direction Générale des Douanes, dans la salle de réunion de la Direction Générale des Douanes, annexe de Tsinga.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

#### **Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :

(a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, du respect des dispositions du dossier de Demande de Cotation ainsi que des spécifications techniques ;

(b) la vérification de la conformité des tableaux financiers (DQE, BPU), des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

(c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## II.5. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

### Article 11 : Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Direction Générale des Douanes proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et évaluée la moins disante.

### Article 12 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage Délégué décidera de l'attribution et publiera le résultat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Demande de Cotation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai de livraison.



### Article 13 : Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage Délégué et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer suivant la procédure en vigueur.

### Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Président et membres de Commission et les Entrepreneurs ou Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande ;
- b) Est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même entrepreneur ou fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- c) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.

« Manœuvre frauduleuse » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE  
N°.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 17 DEC 2022  
POUR LA FOURNITURE D'URGENCE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Maître d'Ouvrage	:	Le Ministre des Finances
Maître d'Ouvrage Délégué	:	Le Directeur Général des Douanes
Financement	:	Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022
Imputation	:	4752203

NOVEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° III : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES**

## CHAPITRE 1 : GENERALITES

### Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture de coffres forts à la Direction Générale des Douanes. La description de la prestation est indiquée dans les spécifications techniques.

### Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est passée suivant la consultation N°...../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 du .....pour la fourniture en procédure d'urgence de coffres forts à la Direction Générale des Douanes.

### Article 3 : Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est le Directeur Général des Douanes. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Ressources et de la Logistique de la DGD ou son représentant ; Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Chef de Service du Matériel ; Il assure la bonne qualité des prestations. Il ne peut relever le co-contractant d'aucune de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification aux prestations à fournir.
- Le fournisseur est le prestataire.

#### 3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Directeur Général des Douanes ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Directeur Général des Douanes ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est le Chef délégué à la Caisse Centrale du Contentieux Douanier ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Ressources et de la Logistique de la DGD.



### Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 5 : Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques ; quand aucune norme n'est mentionnée, la norme applicable sera la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ci-dessous visées ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les Spécifications Techniques (ST) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande tels que par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous - détail des prix unitaires ;

## **Article 7 : Textes généraux applicables**

1. La loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
2. Le décret n° 2018 /366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
3. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
4. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
5. La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
6. Autres textes.

## **Article 8 : Communication**

8.1 Toutes les communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : Les notifications du Maître d'Ouvrage Délégué et du Chef Service du Marché sont valablement faites au domicile ou siège social mentionné dans la Lettre Commande.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Directeur Général des Douanes, BP : 33035 -Yaoundé, avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché et à l'ingénieur.

8.2 Le prestataire adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage Délégué, avec copie au Chef de Service du marché.

## **Article 9 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié au prestataire par le Chef de Service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché.

9.2 Sur proposition du Chef de Service du marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de Service du marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du marché, avec copie à l'Autorité des Marchés et à l'organisme de Régulation.

9.5. Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché.

9.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les Ordres de Service reçus.

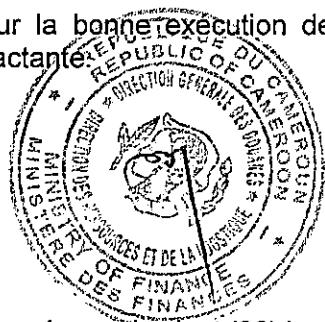
#### **Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG Article 9)**

Ce marché ne comporte pas de tranches conditionnelles.

#### **Article 11 : Matériel et personnel du Prestataire**

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du marché. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2 Le prestataire utilisera le matériel approprié dans le projet pour la bonne exécution des prestations. Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.



## **CHAPITRE 2 : CLAUSES FINANCIERES**

#### **Article 12 : Garanties et cautions (CCAG articles 21 et 40)**

##### **12.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef de Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

##### **12.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

##### **12.3. Cautionnement d'avance de démarrage**

Non applicable.

#### **Article 13 : Montant du marché**

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ francs CFA
- Montant de la TVA \_\_\_\_\_ francs CFA ;
- Montant IR : \_\_\_\_\_ francs CFA.
- Net à percevoir= \_\_\_\_\_ francs CFA.

#### **Article 14 : Lieu et mode de paiement**

Le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par virement de la somme de \_\_\_\_\_ francs CFA dans le compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque : \_\_\_\_\_.

#### **Article 15 : Variation des prix (CCAG Article 17)**

15.1. Les prix sont fermes.

### **Article 16 : Formules de révision des prix (CCAG article 18)**

Pas de révision des prix.

### **Article 17 : Formules d'actualisation des prix (CCAG article 18)**

Pas d'actualisation des prix.

### **Article 18 : Avances (CCAG article 21)**

L'Autorité Contractante n'accordera pas d'avance de démarrage.

### **Article 19 : Paiement (CCAG article 19 complété)**

Au vu du bordereau de livraison, du procès-verbal de réception et de la facture définitive, le montant du présent marché est payé par virement bancaire au compte N° \_\_\_\_\_ domicilié à la banque : \_\_\_\_\_, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après dépôt des documents exigibles.

### **Article 20 : Intérêts moratoires (CCAG article 20)**

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 166 du décret n° 2018 /366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 21 : Pénalités (CCAG article 34 Complété)**

#### **A. Pénalités de retard**

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché
- b. Un millième (1/1000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

B. pénalités spécifiques : Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard pour chaque pénalité spécifique.

21.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est susceptible des pénalités spécifiques suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du Prestataire.

### **Article 22 : Régime fiscal et douanier (CCAG article 10)**

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;
- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- Des droits et taxes communaux ;
- Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG article 11)**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la règlementation en vigueur.

### **CHAPITRE 3 : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 24 : Brevet (CCAG complété)**

RAS

#### **Article 25 : Lieu et délai de livraison (CCAG articles 31 et 33.1)**

25.1. La livraison se fera à la Direction Générale des Douanes.

25.2. Le délai d'exécution des prestations, objet de la présente lettre-commande, est de soixante (60) jours.

25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 26 : Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG complété)**

Le prestataire a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.



#### **Article 27 : Transport et assurances (CCAG article 31)**

##### **27.1. Emballage pour le transport**

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

##### **27.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

#### **Article 28 : Essais et services connexes (CCAG article 28)**

Le fournisseur devra assurer les tests de bon fonctionnement des équipements et fournir la documentation technique relative aux fournitures.

#### **Article 29 : Service après-vente et consommables (CCAG article 14)**

Le fournisseur devra assurer le service après-vente et la recharge des pièces défectueuses en cas d'utilisation de celles-ci pendant toute la période de garantie dont le délai est d'un (01) an (.

### **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

#### **Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG article 41 complété)**

Manuel d'utilisation des équipements.

#### **Article 31 : Réception (CCAG articles 40 et 41)**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage Délégué avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

##### **31.1. La Commission de réception sera composée des membres suivants :**

1. Le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant, Président ;

2. Le Chef de Service du Marché, membre ;
3. Le Sous-Directeur du Budget et du Matériel, membre ;
4. L'Agent chargé des Opérations de la Comptabilité Matières, membre ;
6. Le représentant du MINMAP, Observateur ;
7. L'Ingénieur du marché, Rapporteur
8. Le Fournisseur, Invité.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Le quorum est de 2/3 des membres ; la présence de l'ingénieur du marché ou de son représentant étant obligatoire.

Le fournisseur assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des prestations s'il y a lieu.

31.2. Il n'est pas prévu de réception partielle.

31.3. Cette réception tient lieu de réception provisoire.

**Article 32 : Documents à fournir après réception provisoire (CCAG article 40 complété)**

Pas de documents à fournir après la réception.

**Article 33 : Délai de garantie (CCAG article 40 complété)**

33.1. Le délai de garantie est supérieur ou égal à six (06) mois.

33.2. Pendant la période de garantie le prestataire est tenu d'assurer le service-après-vente.



**Article 34 : Réception définitive (CCAG article 48)**

34.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

34.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

34.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur et le Maître d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire de la facture définitive par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement les prestations.

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

**Article 35 : Résiliation du marché (CCAG article 57)**

La Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à l'article 180 et suivants du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après :

1. Retard de plus de quarante-cinq (45) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de trente (30) jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des fournitures non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;
5. Non-paiement persistant des prestations.

**Article 36 : Cas de force majeure (CCAG article 56)**

En cas de force majeure, le prestataire ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a informé par écrit l'Autorité Contractante de la situation et ce, avant la fin du dixième jour qui a succédé à

l'évènement. En tout état de cause, il appartient à l'Autorité Contractante d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

**Article 37 : Différends et litiges (CCAG article 61)**

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

**Article 38 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du prestataire et remis au Chef de Service du Budget.

**Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par cette dernière.



REPUBLIC DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

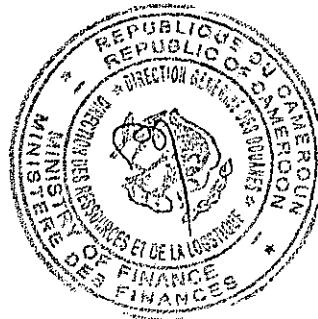
**DEMANDE DE COTATION N°.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 7.12.2022  
POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Maitre d'Ouvrage	:	Le Ministre des Finances
Maître d'Ouvrage Délégué	:	Le Directeur Général des Douanes
Financement	:	Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022
Imputation	:	4752203

**DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**



**PIECE N° IV : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

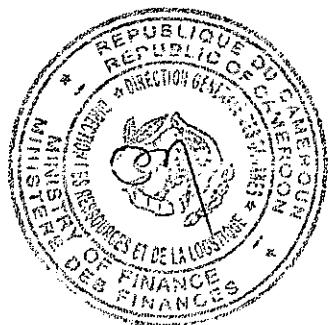
## Description des fournitures :

### a) Généralités :

1. Les prestations objet de la présente Demande de Cotation portent sur la fourniture de coffres forts à la Direction Générale des Douanes.
2. La garantie de ce matériel est d'un an à compter de la date de réception provisoire. Les prospectus font partie intégrante de la Lettre Commande. Le Matériel doit obéir aux spécifications ci-après :

N° Lot	Désignation	Spécifications techniques minimales et normes applicables	Qté
UNIQUE	Coffres forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finitions « grain dur, couleur gris clair, Serrure clé à pompe, clé en inox avec profil exclusif, combinaisons 4 compteurs modifiables à tout moment, possibilité d'intégrer une seconde combinaison, cache entrée de serrure</li> <li>Construction en acier</li> </ul> <p><b>HAUTEUR : <math>\geq 60</math> cm</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur extérieure : <math>\geq 620</math></li> <li>- Largeur extérieure : <math>\geq 560</math></li> <li>- Profondeur extérieure : <math>\geq 480</math></li> <li>- Hauteur intérieure : <math>\geq 500</math></li> <li>- Largeur intérieure : <math>\geq 440</math></li> <li>- Profondeur intérieure : <math>\geq 280</math></li> <li>- Diamètre des pênes : <math>\geq 25</math></li> <li>- Epaisseur des tôles : <math>\geq 2.5+2.5</math></li> <li>- Nombre de pênes latéraux : <math>\geq 3</math></li> <li>- Epaisseur des parois : <math>\geq 60</math></li> <li>- Nombre d'étagères : <math>\geq 1</math></li> <li>- Volume en litres : <math>\geq 61</math></li> <li>- Poids en kg : <math>\geq 270</math> kg</li> </ul> <p><b>HAUTEUR : <math>\geq 120</math> cm</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur extérieure : <math>\geq 1200</math></li> <li>- Largeur extérieure : <math>\geq 710</math></li> <li>- Profondeur extérieure : <math>\geq 550</math></li> <li>- Hauteur intérieure : <math>\geq 1080</math></li> <li>- Largeur intérieure : <math>\geq 590</math></li> <li>- Profondeur intérieure : <math>\geq 350</math></li> <li>- Diamètre des pênes : <math>\geq 25</math></li> <li>- Epaisseur des tôles : <math>\geq 3+3</math></li> <li>- Nombre de pênes latéraux : <math>\geq 3</math></li> <li>- Epaisseur des parois : <math>\geq 60</math></li> <li>- Nombre d'étagères : <math>\geq 3</math></li> <li>- Volume en litres : <math>\geq 223</math></li> <li>- Poids en kg : <math>\geq 610</math> kg</li> </ul> <p><b>HAUTEUR : <math>\geq 130</math> cm</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur extérieure : <math>\geq 1200</math></li> <li>- Largeur extérieure : <math>\geq 710</math></li> </ul>	15

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profondeur extérieure : <math>\geq 550</math></li> <li>- Hauteur intérieure : <math>\geq 1080</math></li> <li>- Largeur intérieure : <math>\geq 590</math></li> <li>- Profondeur intérieure : <math>\geq 350</math></li> <li>- Diamètre des pênes : 25</li> <li>- Epaisseur des tôles : <math>\geq 3+3</math></li> <li>- Nombre de pênes latéraux : 3</li> <li>- Epaisseur des parois : <math>\geq 60</math></li> <li>- Nombre d'étagères : 3</li> <li>- Volume en litres : <math>\geq 223</math></li> <li>- Poids en kg : 412 kg</li> </ul>	
--	--	---	--



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm)/[www.customs.cm](http://www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE  
N°. 0004.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07.12.2022  
POUR LA FOURNITURE D'URGENCE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

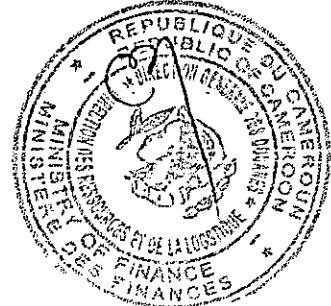
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délégué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

DEMANDE DE COTATION

\*\*\*\*\*



PIECE N° V : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

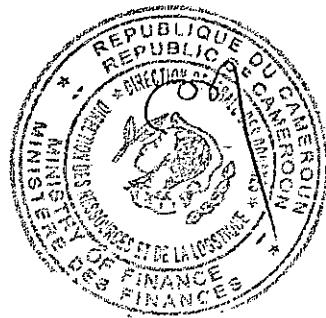
**IV BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

Prix n°	Unité	Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Prix unitaire en chiffre HTVA
1		L'unité à ..... Francs Hors TVA	
2		L'unité à ..... Francs Hors TVA	

Nom du Soumissionnaire..... (*insérer le nom du Soumissionnaire*)

Signature ..... (*Insérer la signature*),

Date ..... (*Insérer la date*)



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm)/[www.customs.cm](http://www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07 DEC 2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

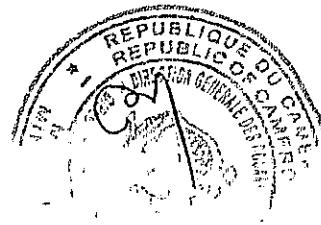
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délégué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° VI : SOUS DETAIL DES PRIX**

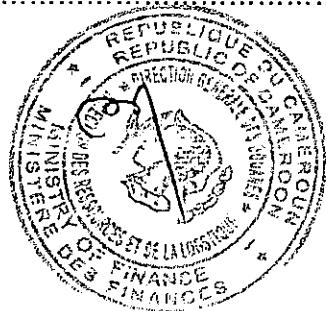
## V- SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA
1							
2							
3							

**Nom du Soumissionnaire.....**

**Signature.....**

**Date.....**



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm)/[www.customs.cm](http://www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-PATRIAL

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 0004/DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 7 DEC 2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Maitre d'Ouvrage	:	Le Ministre des Finances
Maître d'Ouvrage Délgué	:	Le Directeur Général des Douanes
Financement	:	Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022
Imputation	:	4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° VII : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

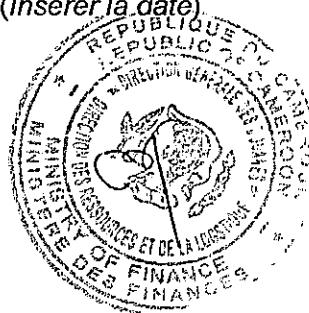
## VI. DEVIS QUANTITATIF

N° D'ordre	Désignation	Unité	Qté	PU	PT HTVA
1					
2					
3					
<b>Total HTVA</b>					
<b>TVA (19,25%)</b>					
<b>AIR (2.2% ou 5,5%)</b>					
<b>Total TTC</b>					

Nom du Soumissionnaire..... (insérer le nom du Soumissionnaire)

Signature ..... (Insérer la signature),

Date ..... (Insérer la date).



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°.00047/DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07.12.2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

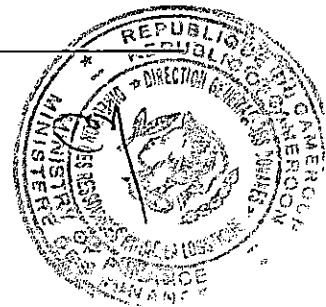
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délgué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

**DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° VIII : MODELE DE LETTRE-COMMANDE**

## VII. PROJET DE LETTRE-COMMANDE

**TITULAIRE DU MARCHE** : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P: \_\_\_\_ à \_\_\_, Tel: \_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_ A à \_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_

N° Compte bancaire : \_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE** : *[indiquer l'objet complet de la fourniture]*

**LIEU DE LIVRAISON** : *[A indiquer]*

**MONTANTS EN FCFA** : :

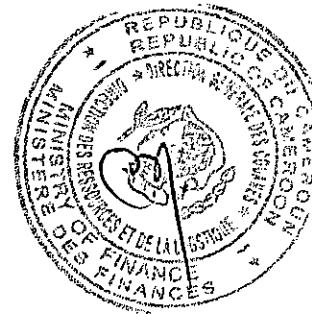
TTC	
HTVA	
T.V.A.(19.25 %)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
Net à mandater	

**DELAI DE LIVRAISON** : *[A compléter en jours, semaines, mois ou années]*

**FINANCEMENT** : *[Indiquer source de financement]*

**IMPUTATION** : *[A compléter]*

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_  
SIGNEE, LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_



**Entre :**

L'Etat du Cameroun, représenté par le **Directeur Général des Douanes**.

Ci-après dénommé, « **L'Autorité Contractante** »

**D'une part,**

**Et**

La société.....

B.P: \_\_\_\_ à \_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_ A à \_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_

Représentée par ..... en sa qualité de .....  
Ci-après dénommé(e), « **Le Fournisseur** »

**D'autre part,**



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

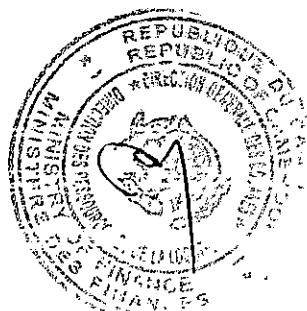
## SOMMAIRE

TITRE I : Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

TITRE II : Spécifications techniques (ST)

TITRE III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

TITRE IV : Devis Estimatif (DE)



PAGE ..... ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° .....  
/LC/MINFI/DGD/CIPM/2022 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION  
N°...../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU .....POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE  
D'URGENCE DE COFFRES FORTS A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES.

Délai de livraison : (A compléter en jours, semaines, mois ou années)

Lu et accepté par le fournisseur

Yaoundé, le .....

Le Directeur Général des Douanes

Yaoundé, le .....

Enregistrement



REPUBLIC OF CAMEROON  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm) / [www.customs.cm](http://www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° DOD/.../DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07. DEC. 2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

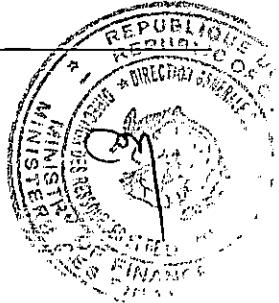
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délégué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° IX : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES  
ET COMPAGNIES D'ASSURANCE**

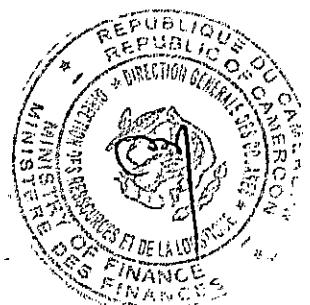
**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**I BANQUES**

1. Afriland First Bank (First Bank), B.P.11 834 Yaoundé;
2. BANGE Bank Cameroun ( BANGE CMR) B.P. 34 692 Yaoundé;
3. Banque Atlantique du Cameroun (BACM), B.P. 2933 Douala ;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé
5. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1925 ;
7. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4571 Douala;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC), B.P. 4004 Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé ;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 582 Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC BANK), B.P. 6578 Douala;
12. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4042 Douala ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1784 Douala;
15. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2088 Douala;

**II LES COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
18. Area Assurances BP 1531 Douala ;
19. Atlantique Assurances S.A BP 933 Douala ;
20. Chanas Assurances, B.P. 109 Douala ;
21. CPA S.A BP 54 Douala ;
22. Nsia Assurances S.A BP 2759 Douala ;
23. Pro Assur S.A BP 5963 Douala;
24. Prudential Beneficial General Insurance. B.P. 2 328 Douala;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230 Douala ;
26. SAAR S.A BP 1011 Douala ;
27. SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12 125, Douala ;
28. Zénith Insurance, B.P. 1130 Yaoundé.



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°.00047/DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 07 DEC 2022  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

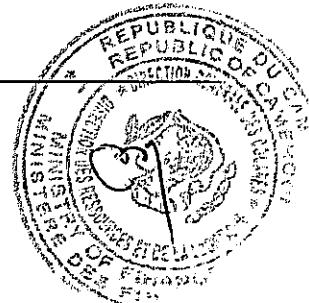
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délgué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

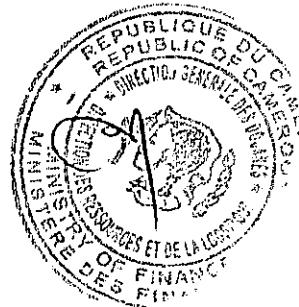
\*\*\*\*\*



**PIECE N° X : FORMULAIRES TYPES**

## TABLE DES MODELES

<u>Annexe n°1 : Modèle de soumission</u> .....	44
<u>Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission</u> .....	46
<u>Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif</u> .....	47
<u>Annexe n°4 : Modèle de caution de retenue de garantie</u> .....	48
<u>Annexe n°5 : Modèle de Marché</u> .....	48



## Annexe n°1 : Modèle de Déclaration d'Intention de soumissionner

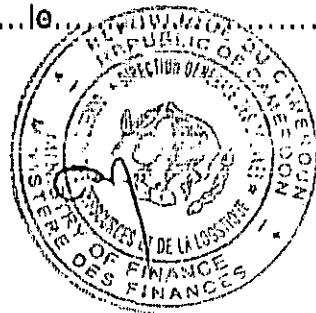
Je soussigné, Monsieur/Madame/Mademoiselle [*indiquer le nom et la qualité du signataire*], représentant la société, l'entreprise ou le groupement... dont le siège social est à.....

En vertu de mes pouvoirs de signataire, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation procédure d'urgence N° \_\_\_\_\_/DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 du.....pour la fourniture des coffres forts, Financement :Fonds d'Equipement Douanes,

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette consultation.

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait à .....le.....



## Annexe n°2 : Modèle de soumission

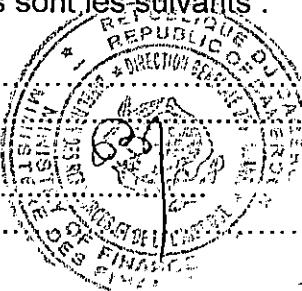
Nous, soussigné, Monsieur/Madame.....[indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° ..... Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de consultation (y compris les additifs) N° ..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier de consultation, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à ..... [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures et équipements dans un délai de ..... jours ;  
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

En qualité de .....

(dûment autorisé à signer les soumissions)

pour et au nom de .....

### Annexe n°3 : Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur le Directeur Général des Douanes, « Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour la fourniture ..... , ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,  
Nous ..... [Nom et adresse de la banque], représentée par ..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
- Ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :
  - Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
  - Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... , le .....  
[signature de la banque]

## Annexe n°4 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....  
Adressée à Monsieur le Directeur Général des Douanes BP : 33035 Yaoundé Cameroun Tél : 222 20 25 46, Fax : 222 22 25 46, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu que ..... [nom et adresse du Fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à 2 % du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement. Nous, ... [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d’Ouvrage Délégué, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux. Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.



*Signé et authentifié par la banque*

A ..... le .....

[Signature de la banque]

## Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Directeur Général des Douanes.

BP: -33035 Yaoundé Cameroun Tél: 222 20 25 46      Fax: 222 20 25 46

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu que..... [nom et adresse du Fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les prestations objet de la présente consultation.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à 10 % du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par .....  
[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de ..... [En chiffres et en lettres], correspondant à 10 % du montant du marché. Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.



Signé et authentifié par la banque

A ..... le .....

[Signature de la banque]

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email: [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 0004/DC/MINFI/DGD/CIPM/2022 DU 01 DECEMBRE  
POUR LA FOURNITURE DE COFFRES FORTS  
A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

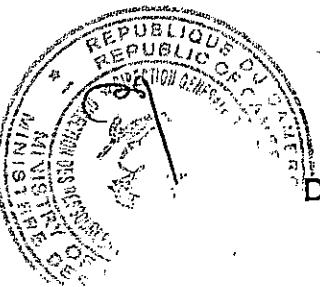
Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Finances  
Maître d'Ouvrage Délégué : Le Directeur Général des Douanes  
Financement : Fonds d'Équipement Douanes, exercice 2022  
Imputation : 4752203

DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*



**PIECE N° XI : GRILLE D'EVALUATION**

## GRILLE D'EVALUATION

### **1 - CRITERES ELIMINATOIRES**

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des Offres ;
- Note technique inférieure à 80% de oui ;
- Non-respect à 90% des caractéristiques techniques des équipements précisées dans le Descriptif de la Fourniture ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence d'une pièce dans l'offre financière ;
- Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant ;
- Absence de prospectus et de fiches techniques ;
- Absence de l'attestation de conformité et de l'origine du matériel ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné des marchés au cours des trois (03) dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.
- 

### **2- CRITERES ESSENTIELS**

N°	Critères et sous critères de notation	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre (Lisibilité du document, reliure du document, reliure serre-dos proscrite, agencement, séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que le blanc et respect de l'ordre d'assemblage	OUI/NON
2	Capacité de financement supérieure ou égale à <b>dix millions (10 000 000) FCFA</b>	OUI/NON
3	Références du soumissionnaire dans la fourniture des équipements similaires : avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années au moins 02 marchés similaires d'un montant cumulé supérieur ou égal à <b>vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA</b> (joindre première et dernière page des contrats et attestation de bonne fin ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitive) ;	OUI/NON
4	Délai de livraison ≤ 60 jours ;	OUI/NON
5	Attestation de service après-vente ;	OUI/NON
6	Caractéristiques techniques ou fiches techniques des matériels proposés	OUI/NON
7	Attestation de disponibilité des pièces de rechange	OUI/NON
8	02 personnels ateliers spécialisés pour les fournitures proposées	OUI/NON
9	Délai de garantie supérieur ou égal à douze (12) mois	OUI/NON
10	Preuves d'acceptation des conditions du Marché : CCAP et ST paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés, portant le nom du signataire/mandataire avec la mention « <b>Lu et Approuvé</b> »	OUI/NON

